



COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

Convocation : 29/11/2024

Affichage liste délibérations : 06/12/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 **SECRÉTAIRE :** Madame FERNANDES

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAQUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Jean-Pierre GUENON a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

Madame Dounia MEFTAH a donné procuration à Madame Zafer DEMIRAL

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20241205_9

DON DE PIÈGES POUR LUTTER CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

RAPPORTEUR : Cyril MATHEY

Le frelon asiatique, apparu en France en 2004 et en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2011, est une espèce envahissante reconnue comme telle par la communauté européenne. Il est classé catégorie 2 : cet insecte représente ainsi un risque pour la sécurité publique et pour

l'environnement. Il s'agit d'un redoutable prédateur des abeilles dont les causes majeures de surmortalité.

Chaque année, le nombre de nids croît : la population de frelons asiatiques a augmenté en France de manière exponentielle. Près de 8 000 nids ont été découverts en 2023 et plus de 10 000 sont attendus pour 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans ce contexte et afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, la ville de Givors souhaite distribuer des pièges aux habitants. Cette action souhaitée par la municipalité prend également tout son sens au regard de la récente labellisation de la ville au Label API-cité, pour sa démarche reconnue «*en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et plus largement de la biodiversité en milieu urbain*».

Le choix du piège s'est porté sur un modèle type Ornetin qui est réputé pour être facile d'utilisation, réutilisable et surtout sélectif (il ne capture pas d'autres insectes).

Une notice explicative sera fournie lors de la distribution incluant :

- Des indications pour préparer l'appât ;
- Des explications pour son positionnement ;
- Un descriptif pour reconnaître les frelons.

Le piège sera donné lors de permanences sur présentation d'un justificatif de domicile et un certificat d'engagement.

Les actions de piégeage doivent se mettre en place au printemps pour contrôler la population des frelons asiatiques, c'est-à-dire de mars à mai 2025. En effet, durant cette période, la plupart des fondatrices, les reines des frelons asiatiques, sortent de leur hibernation et cherchent des endroits pour établir de nouveaux nids. Il est donc essentiel de capturer les reines avant qu'elles ne commencent à construire leurs nids et à pondre.

Un budget de 600 € sera alloué à l'opération sur l'exercice 2024 pour une distribution en février 2025. Le projet sera mené par la chargée de mission transition écologique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

34 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'APPROUVER le déploiement du dispositif de don de pièges à frelons aux Givordins pour lutter leur prolifération et favoriser la biodiversité ;
- DE DIRE qu'un budget de 600 € sera alloué à ce dispositif et que les dépenses seront imputées au budget 2024 de la Commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne exécution.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Mohamed BOUDJELLABA

Isabelle FERNANDES

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

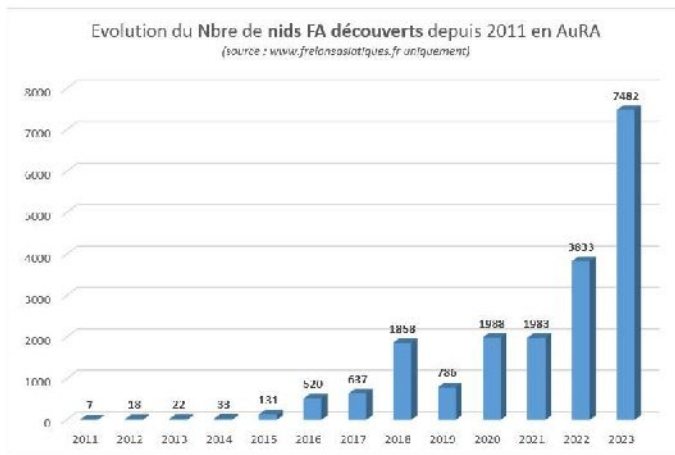
Publié le

ID : 069-216900910-20241205-DEL20241205_9-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Annexe 1 : évolution du nombre de nid en AuRA



Annexe 2 : exemple de piège sélectif type Ornetin



Annexe 3 : exemple de notice

Frelons asiatiques, la mairie de Penmarc'h offre un piège aux habitants

Frelon asiatique

Tête foncée et face orange
Thorax noir
Chaussettes jaunes
Abdomen noir avec une large bande orange

Frelon européen

Tête orange
Thorax noir et orange
Felles oranges
Abdomen jaune avec des dessins noirs

Le piège tap trap, explications

À positionner

Dès le 1er février jusqu'à fin octobre

En hauteur, entre 1,5 et 3 mètres du sol

Comment préparer l'appât

Utiliser une bouteille plastique transparente

Pour 20 cl d'appât :
1/3 litre,
1/5 vanille et
1/3 granadine

À respirer
idéalement chaque semaine

Préparation :

Positionner les pelles d'accroche juste en dessous de la bague de la bouteille.

Apparer, enrouler et bien serrer les parties.

Clic! Le piège est prêt à être utilisé.

Conseil : Percer le haut de la bouteille avec 4 trous d'environ 4 mm pour laisser diffuser l'odeur de l'appât.

Penmarc'h



Envoyé en préfecture le 06/12/2024
Reçu en préfecture le 06/12/2024
Publié le
ID : 069-216900910-20241205-DEL20241205_9-DE



CERTIFICAT D'ENGAGEMENT POUR
LE DON D'UN PIEGE A FRELONS ASIATIQUES

Exemplaire à remettre sur place en échange d'un piège à frelons asiatiques

NOM : PRENOM :

Adresse postale :

Mail :

Téléphone :

Je m'engage à :

- Suivre les instructions données par la mairie de Givors pour la pose du piège
- Répondre à un questionnaire ou une enquête organisée dans le cadre du suivi de l'opération.

Pièces à fournir :

- Le présent certificat daté et signé
- Un justificatif de domicile

Fait le :

A :

Signature

Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et nous permettent d'établir votre certificat d'engagement nécessaire à l'acquisition d'un piège à frelons. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées sont conservées sur support numérique conformément à nos obligations en matière de durées de conservation et transmises aux agents de la commune en charge du Développement Durable pour traiter votre demande.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement et d'effacement. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés modifiée ainsi que du RGPD, veuillez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à rqpd@ville-givors.fr

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20241205-DEL20241205_9-DE